

*Direction du personnel
et des services*

Arrêté du 16 novembre 2001 modifiant l'arrêté du 13 novembre 1997 modifié portant nomination de membres du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement

NOR : *EQU0110236A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
Vu l'arrêté du 25 novembre 1996 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement ;
Vu l'arrêté du 13 novembre 1997 modifié portant nomination de membres du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement ;
Sur la proposition du directeur du personnel et des services,
Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 13 novembre 1997 modifié portant nomination de membres du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement est modifié ainsi qu'il suit :

Membres titulaires

La mention « Mme Joigny (Michèle), directrice départementale de l'équipement du Loir-et-Cher. » est remplacée par la mention « Mme Joigny (Michèle), directrice départementale de l'équipement de Vendée. »

Article 2

L'article 6 de l'arrêté susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :
« Article 6, compte tenu des résultats des élections des représentants des enseignants et chefs de projets de l'école en date du 9 octobre 2001, sont membres du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement, pour une durée de un an renouvelable, les chefs de projets dont les noms suivent :

Membres titulaires

M. Lannoy (Jean-Marie), représentant l'établissement de Valenciennes.

Membres suppléants

Mlle Sauvaget (Stéphanie), représentant l'établissement de Valenciennes. »

Article 3

L'article 7 de l'arrêté du 13 novembre 1997 modifié susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :
« Article 7, compte tenu des résultats des élections des représentants des techniciens supérieurs élèves et stagiaires en formation post-recrutement au conseil de perfectionnement de l'école en date des 11 et 12 octobre 2001, sont membres du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement, pour la durée de la formation de l'année scolaire, les techniciens supérieurs élèves et stagiaires dont les noms suivent :

Membres titulaires

M. Dulau (Bruno), représentant l'établissement d'Aix-en-Provence.
Mlle Jegou (Sophie), représentant l'établissement d'Aix-en-Provence.
M. Balssa (Pierre), représentant l'établissement de Valenciennes.
M. Lebert (Florent), représentant l'établissement de Valenciennes.

Membres suppléants

M. Bouzige (Romain), représentant l'établissement d'Aix-en-Provence.
M. Menone Sylvain, représentant l'établissement d'Aix-en-Provence.

Mlle Ditte (Séverine), représentant l'établissement de Valenciennes.

M. Le Marhadour (Nicolas), représentant l'établissement de Valenciennes. »

Article 4

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Pour le ministre et par
délégation :

Pour le directeur du personnel
et des services :

*Le directeur-adjoint du personnel
et des services,*

P. Berg